



# BIENVENUE SUR LES PARCOURS DE PÊCHE DÉCOUVERTE, NO KILL ET SPORTIFS



En raison des tempêtes Alex et Aline, la pratique de la pêche dans les vallées de la Vésubie et de la Roya est autorisée seulement dans certains secteurs. Le nombre de captures de salmonidés est limité à 3 par jour et par pêcheur, taille de capture 25 cm. (voir guide 2024 page 9)



## LES PARCOURS « SPORTIFS »

- 09 La Cagne : Riou « haute Cagne »
- 19 Isola Village : Tinée - amont prise d'eau
- 20 La Guerche : Route Isola 2000
- 23 Le Cartel : St Etienne de Tinée - (parcours pédagogique)



## LES PARCOURS « NO KILL » (ouverts à la réciprocité)

- A La Courbaisse : Aval Pont de la Lune
- C Sospel : Village - entre les 3 ponts
- F La Brigue : Village
- G Moulinet : Le Peira Cava
- H Villeneuve Loubet : Du pont de Villeneuve Loubet jusqu'à la plage de toile. (environ 100 m en amont de l'ancienne barrière)
- I Bramafan : Du pont de Bramafan (limite amont) jusqu'au barrage (limite aval)

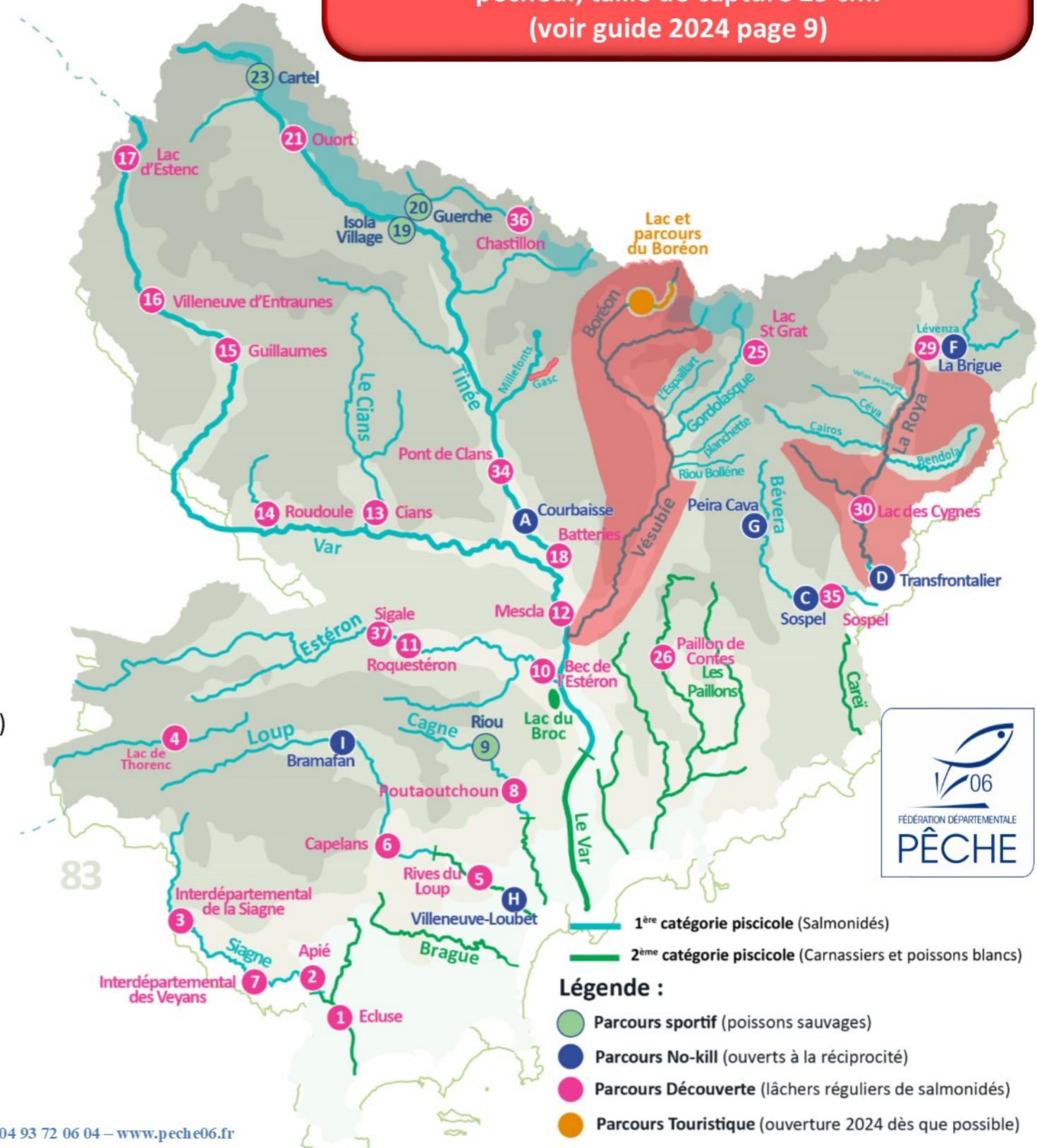


Cartographie interactive des parcours de pêche

Renseignements : 04 93 72 06 04 – www.peche06.fr

## LES PARCOURS « DÉCOUVERTE »

- 01 L'Ecluse : Pégomas
- 02 L'Apié : Amont pont de Tanneron
- 03 Interdépartemental de la Siagne : Pont de Mons
- 04 Lac de Thorenc : Thorenc (plan d'eau fédéral et réciproitaire)
- 05 Rives du Loup : Colle/loup
- 06 Capelans : Bar/Loup
- 07 Pont des Veyans
- 08 Poutaouchoun : Vence
- 10 Bec de l'Estéron : Pont de l'Estéron
- 11 Roquestéron : Village
- 12 Mescla : Reveston
- 13 Le Cians : Gorges inférieures du Cians
- 14 La Roudoule : Puget-Théniers
- 15 Guillaumes : Aval du village
- 16 Villeneuve d'Entraunes : village
- 17 Estenc : Village (plan d'eau Fédéral et réciproitaire)
- 18 Les Batteries : Pont des Batteries
- 21 Lac de Ouort : Aval Saint Etienne de Tinée
- 26 Paillon de Contes : Amont Pont du Riou
- 28 St Dalmas de Tende : Aval village
- 29 La Brigue : Village - Logis Hôtel Le Mirval (réciproitaire)
- 30 Breil/Roya : Lacs des Cygnes (réciproitaire)
- 34 Pont de Clans : Amont du pont
- 25 Sospel : village
- 36 Chastillon
- 37 Sigale



**Légende :**

- Parcours sportif (poissons sauvages)
- Parcours No-kill (ouverts à la réciprocité)
- Parcours Découverte (lâchers réguliers de salmonidés)
- Parcours Touristique (ouverture 2024 dès que possible)

1<sup>ère</sup> catégorie piscicole (Salmonidés)  
2<sup>ème</sup> catégorie piscicole (Carnassiers et poissons blancs)

